

### INTRODUCTION

Au Yukon, le mois de mai est synonyme de nettoyage de printemps. En effet, du 1<sup>er</sup> au 31 du mois, les organismes à but non lucratif qui participent au programme de nettoyage des routes (la « campagne de nettoyage printanier ») du ministère de la Voirie et des Travaux publics recevront un don de 250 \$.

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA DEMANDE DE PARTICIPATION

1. Ce programme s'adresse aux organismes à but non lucratif enregistrés et établis au Yukon. Un organisme ne peut présenter qu'une demande.
  - Un organisme est un groupe de personnes membres d'une association, d'un club ou de tout autre groupe, qui doit être enregistré comme organisme à but non lucratif auprès de la Direction des entreprises, associations et coopératives du Yukon (867-667-5314).
  - Les équipes sportives, les groupes artistiques, scolaires ou religieux, les clubs de bienfaisance et les associations œuvrant à l'échelle locale seront considérés comme des organismes admissibles.
  - Chaque groupe inscrit doit former une équipe comptant un responsable adulte (avec un véhicule) et au moins cinq bénévoles.
2. Tous les groupes doivent désigner un responsable qui sera tenu de :
  - faire préparer les vêtements de sécurité, les sacs poubelle, la documentation de sécurité portant sur le ramassage des seringues et les panneaux et passer les prendre au poste d'entretien des routes, ou à la Direction de l'entretien (si vous êtes à Whitehorse);
  - s'assurer que les panneaux sont en place au début et à la fin de la zone avant le commencement du nettoyage, que tous les participants portent leurs vêtements de sécurité et qu'ils effectuent le travail sans danger;
  - s'assurer que son véhicule est garé dans un endroit sûr et qu'il est accessible pendant toute la durée des travaux;
  - s'assurer que le tronçon assigné a été complètement nettoyé;
  - s'assurer que toutes les ordures ramassées sont portées au dépotoir local ou dans un lieu d'élimination approprié;
  - soumettre la facture dûment remplie et rapporter les vêtements de sécurité et les panneaux au poste d'entretien des routes ou à la Direction de l'entretien, une fois le travail terminé;
  - signer le formulaire de facturation fourni par l'inspecteur des travaux de la Direction de l'entretien.
3. Les formulaires de demande pourront être soumis à la Direction de l'entretien (par télécopieur : 867-667-3648, par courriel : SpringLitter@gov.yk.ca, ou en personne à un poste d'entretien des routes ou au 9029 Quartz Road, bureau 1275, à Whitehorse) à compter de 8 h 30, le premier jour ouvrable d'avril.

### LES DEMANDES DOIVENT NOUS PARVENIR AU PLUS TARD LE 30 AVRIL À 16 H.

4. Pour vous aider à choisir où vous désirez travailler, utilisez la liste des tronçons de route à nettoyer (fournie séparément). Les tronçons y sont classés par localité; les kilomètres et des points de repère y sont indiqués.
5. Le nettoyage de certains tronçons doit absolument être effectué pendant la première et la dernière semaine de mai. Assurez-vous que votre groupe sera en mesure de respecter cette exigence avant de choisir un de ces tronçons.
6. Les organismes inscrits recevront une lettre de confirmation précisant les tronçons qui leur sont assignés et les dates proposées pour effectuer le nettoyage. Assurez-vous de les respecter.
7. Le responsable du groupe doit s'assurer que le bon tronçon a été nettoyé. À moins d'une entente à cet effet, le don ne sera pas versé à l'organisme si le groupe ne nettoie pas le tronçon qui lui a été assigné.
8. Si le nettoyage du tronçon assigné n'est pas effectué de façon satisfaisante, l'organisme en sera informé et il devra corriger la situation. Le don ne sera pas effectué si le travail n'est pas fait à la satisfaction de l'inspecteur des travaux de la Direction de l'entretien.



## CAMPAGNE DE NETTOYAGE PRINTANIER FORMULAIRE DE DEMANDE DE PARTICIPATION

### RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Nom de l'organisme ou du groupe enregistré <i>(doit être enregistré à titre d'organisme à but non lucratif auprès de la Direction des entreprises, associations et coopératives)</i>		Dossier n° (6 chiffres) :
Adresse postale <i>(adresse de destination de toute correspondance)</i>	Ville/Localité	Code postal
Nom du responsable	Téléphone	Télécopieur
Télécopieur	Moyen de correspondance privilégié : <input type="checkbox"/> Courriel <input type="checkbox"/> Voie postale	

### TRONÇONS DE ROUTE À NETTOYER *(voir la liste des tronçons de route à nettoyer à Whitehorse ou dans les autres localités)*

Préférences	Tronçon n°	Semaine privilégiée	Conditions particulières (ex. jeunes enfants)
1 <sup>er</sup> choix			
2 <sup>e</sup> choix			

Votre groupe accepterait-il de nettoyer plus d'un tronçon, le cas échéant?    Oui    Non

**Remarque :** La Direction de l'entretien essaiera de respecter les préférences indiquées ci-dessus; cependant, elle tiendra compte des contraintes opérationnelles avant tout et les demandes seront traitées selon le principe du premier arrivé, premier servi.

### DÉCLARATION

Je, \_\_\_\_\_ (nom du **responsable du groupe**, en lettres détachées) reconnais avoir lu les directives et les conditions ci-jointes, et j'accepte d'effectuer les travaux comme convenu. En signant la présente demande, notre organisme reconnaît décharger le gouvernement du Yukon de toute responsabilité à l'égard de tous dommages-intérêts, de toute réclamation, demande, perte ou dépense, poursuite, action ou autre procédure en justice découlant des activités entreprises en vertu de la présente entente. Le cas échéant, il reconnaît aussi accepter de l'indemniser. En contrepartie du travail dûment effectué, la Direction de l'entretien fera un don de 250 \$ à l'organisme susmentionné, et ce, pour chaque tronçon nettoyé.

Signature	Date
-----------	------

#### Direction de l'entretien (W-12)

C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Téléphone : 867-667-8250 • Sans frais : 1-800-661-0408, poste 8250

Télécopieur : 867-667-3648

Courriel : SpringLitter@gov.yk.ca

Les renseignements personnels fournis aux présentes sont recueillis en vertu du paragraphe 29(c) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et seront utilisés à des fins d'administration des emprises routières du Yukon, en vertu de la *Loi sur la Voirie* et toute autre loi connexe. Tous les renseignements recueillis seront utilisés en conformité avec la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Pour de plus amples renseignements, contactez le directeur de la Direction de l'entretien par la poste à C.P. 2703 (W-12), Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6, par téléphone au 867-667-5644 ou par courriel à SpringLitter@gov.yk.ca.